

## Comptes annuels 2011

Tous les montants sont en francs suisses.

### 1. Compte de résultats

#### 1.1 Revenus

	2011	2010
<b>Subventions fédérales</b>	<b>896'593'470.93</b>	<b>802'850'613.55</b>
Subventions fédérales ordinaires	745'545'544.08	656'807'613.55
Subventions fédérales liées aux projets	65'128'471.00	61'853'000.00
Subvention fédérale pour l'overhead	82'500'000.00	80'800'000.00
Subventions DDC	2'900'000.00	2'950'000.00
Subvention fédérale SwissCore	519'455.85	440'000.00
<b>Autres contributions</b>	<b>1'584'976.56</b>	<b>1'508'288.85</b>
Contribution Principauté du Liechtenstein	250'000.00	250'000.00
Autres subsides de tiers	1'282'480.85	1'258'288.85
Prélèvement fonds « dons et legs à affectation indéterminée »	52'495.71	0.00
<b>Remboursements</b>	<b>17'970'183.41</b>	<b>19'098'928.81</b>
Remboursements	9'724'452.95	10'884'170.85
Subsides octroyés mais non utilisés	8'245'730.46	8'214'757.96
<b>Revenus de biens de la fondation</b>	<b>54'917.90</b>	<b>63'338.40</b>
Intérêts du capital de fondation	16'495.40	23'382.40
Loyers provenant de biens immobiliers	38'422.50	39'956.00
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	<b>1'458'579.95</b>	<b>6'703'565.95</b>
Dissolution de provisions pour subsides spécifiques à l'encouragement		
SCOPES	1'044'746.95	0.00
Partenariats de recherche avec les pays en développement	254'637.00	1'215'930.54
Initiatives ERA	0.00	21'189.41
Dissolution de provisions pour engagements découlant de la convention de prestations		
Programme spécial Médecine universitaire	0.00	4'765'918.00
Europ. & Developing Countries Clinical Trials Partnership	159'196.00	700'528.00
<b>Revenu extraordinaire</b>	<b>158'328.12</b>	<b>135'627.76</b>
<b>Total</b>	<b>917'820'456.87</b>	<b>830'360'363.32</b>

## 1.2 Charges

	2011	2010
<b>Encouragement de la recherche</b>	<b>758'935'675.28</b>	<b>727'385'276.36</b>
<b>Recherche libre</b>	<b>626'374'069.64</b>	<b>599'611'316.65</b>
Encouragement de projets	450'415'355.00	432'125'492.02
Encouragement de personnes	162'195'563.00	152'252'551.86
Réunions scientifiques	1'767'681.00	1'727'712.00
Subsides de publication	2'142'594.00	1'748'412.00
Autres subsides	54'709.85	2'154.75
<b>Coopération internationale</b>	<b>9'798'166.79</b>	<b>11'754'994.02</b>
Coopération multilat., brefs séjours, ateliers	3'025'720.79	3'922'871.02
SCOPES	4'866'142.00	3'780'618.00
ESTROM	0.00	16'360.00
Partenariats de recherche avec les pays en développement	1'906'304.00	4'035'145.00
<b>Recherche orientée</b>	<b>83'377'405.64</b>	<b>80'188'959.71</b>
Programmes nationaux de recherche	18'179'292.64	17'723'469.71
Pôles de recherche nationaux	65'198'113.00	62'465'490.00
<b>Programmes de tiers</b>	<b>49'184'200.00</b>	<b>47'585'000.00</b>
SystemsX.ch	30'381'400.00	28'285'000.00
nano-tera.ch	18'742'800.00	19'300'000.00
Romanian-Swiss Research Programme	60'000.00	0.00
<b>Overhead</b>	<b>82'500'000.00</b>	<b>80'800'000.00</b>
<b>Initiatives ERA</b>	<b>82'916.32</b>	<b>33'446.16</b>
<b>Comptes de régularisation passifs</b>	<b>36'876'574.05</b>	<b>13'034'959.56</b>
Création de provisions pour subsides spécifiques à l'encouragement		
SCOPES	0.00	116'880.07
Romanian/Bulgarian-Swiss Research Programmes	90'000.00	0.00
Initiatives ERA	35'878.97	12'054.51
Création de provisions pour engagem. issus de la convention de prestations		
Programme doctoral ProDoc	25'065'532.00	4'238'863.00
Programmes nationaux de recherche	1'263'699.91	3'635'151.98
Pôles de recherche nationaux	10'421'463.17	5'032'010.00
<b>Expertise &amp; gouvernance scientifiques</b>	<b>8'138'997.78</b>	<b>7'403'986.91</b>
Conseil de fondation	86'751.95	100'520.10
Présidence EUROHORCs	22'253.14	69'720.80
Conseil de la recherche, évaluation et assurance qualité	6'587'208.93	6'032'431.55
Comités de direction et groupes d'experts	1'312'106.56	1'071'314.46
Commissions de recherche	130'677.20	130'000.00
<b>Relations publiques</b>	<b>1'690'655.10</b>	<b>1'830'788.46</b>
<b>Administration</b>	<b>25'888'552.49</b>	<b>24'342'636.57</b>
Charges de personnel	21'544'116.64	19'721'556.40
Mandats externes	250'615.35	411'758.50
SwissCore	779'183.78	755'177.69
Autres charges administratives	428'090.04	655'727.52
Charges informatiques	1'819'485.68	1'713'133.86
Charges immobilières	489'001.80	527'850.65
Amortissements mobiliers et immobiliers	578'059.20	557'431.95
<b>Charges extraordinaires</b>	<b>18'786.03</b>	<b>125'548.75</b>
<b>Excédent</b>	<b>3'688'299.82</b>	<b>-24'596'279.45</b>
<b>Total</b>	<b>917'820'456.87</b>	<b>830'360'363.32</b>

## 2. Bilan

### 2.1 Actifs

	2011	2010
<b>Actifs circulants</b>	<b>398'636'609.10</b>	<b>329'612'649.06</b>
Liquidités	398'140'312.61	328'974'295.16
Diverses créances	272'385.65	361'657.65
Comptes de régularisation actifs	223'910.84	276'696.25
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>64'932'064.44</b>	<b>67'051'142.58</b>
Mobilier	96'000.00	165'000.00
Immeubles	9'366'000.00	9'810'000.00
Immobilisations financières		
Dons et legs à affectation indéterminée	404'985.65	400'027.00
Dons et legs à affectation déterminée	53'735'078.79	55'346'115.58
Placement du capital de fondation auprès de l'AFF	1'330'000.00	1'330'000.00
<b>Total</b>	<b>463'568'673.54</b>	<b>396'663'791.64</b>

### 2.2 Passifs

	2011	2010
<b>Capitaux étrangers</b>	<b>375'563'633.08</b>	<b>310'686'477.15</b>
<b>Dettes à court terme</b>	<b>307'323'858.63</b>	<b>279'038'201.78</b>
Engagements vis-à-vis de tiers	1'143'934.72	952'053.68
Engagements pour projets acceptés et bourses octroyées	298'938'543.23	270'990'018.39
Comptes de régularisation passifs	2'293'839.35	1'195'083.40
Régularisation des soldes de vacances et de l'horaire variable	1'500'000.00	1'280'000.00
Engagements pour subsides spécifiques à l'encouragement		
SCOPES	2'328'737.86	3'373'484.81
Romanian/Bulgarian-Swiss Research Programmes	90'000.00	0.00
Partenariats de recherche avec les pays en développement	980'869.99	1'235'506.99
Initiatives ERA	47'933.48	12'054.51
<b>Dettes à long terme</b>	<b>68'239'774.45</b>	<b>31'648'275.37</b>
Provisions pour engagements découlant de la convention de prestations		
Programme doctoral ProDoc	29'304'395.00	4'238'863.00
Programmes nationaux de recherche	20'965'142.28	19'701'442.37
Europ. & Develop. Countries Clinical Trials Partnership	104'276.00	263'472.00
Pôles de recherche nationaux	17'865'961.17	7'444'498.00
<b>Dons et legs à affectation déterminée</b>	<b>53'735'078.79</b>	<b>55'400'611.29</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>34'269'961.67</b>	<b>30'576'703.20</b>
Dons et legs à affectation indéterminée	404'985.65	400'027.00
Capital de fondation	1'330'000.00	1'330'000.00
Réserves	28'846'676.20	53'442'955.65
Résultat annuel	3'688'299.82	-24'596'279.45
<b>Total</b>	<b>463'568'673.54</b>	<b>396'663'791.64</b>

## **3. Annexe**

### **3.1 But de la Fondation**

Conformément à l'article 1 de ses statuts, le Fonds national suisse (FNS) encourage la recherche scientifique en Suisse dans le but de renforcer sa compétitivité et sa mise en réseau sur le plan international, ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes. Une attention particulière est vouée à l'encouragement de la relève scientifique (de plus amples informations sont disponibles sur le site [www.fns.ch](http://www.fns.ch)).

### **3.2 Principes de la présentation des comptes**

La présentation des comptes est conforme aux recommandations relatives à la présentation des comptes de la Surveillance fédérale des fondations. Les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats et de l'annexe et reflètent la situation financière effective.

### **3.3 Principes d'évaluation**

Les actifs et les passifs sont évalués individuellement sur la base des valeurs d'acquisition ou vénales. Les principaux postes du bilan et dérogations aux principes d'évaluation sont brièvement commentés ci-dessous:

#### **3.3.1 Liquidités**

Avoirs en caisse, avoirs en comptes courants auprès de Postfinance et auprès du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER). Ces avoirs sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

#### **3.3.2 Diverses créances**

Les créances diverses sont prises en compte à leur valeur nominale; elles englobent notamment les contributions pour des projets ou des bourses facturées à des tiers, les prestations du Secrétariat imputées à des tiers, des avances, de même que des impôts anticipés récupérables.

#### **3.3.3 Comptes de régularisation actifs**

Paiements anticipés pour des prestations qui ne seront fournies qu'au cours du nouvel exercice.

#### **3.3.4 Mobilier et matériel informatique**

Il s'agit de mobilier de bureau, de matériel informatique et d'appareils nécessaires à l'exploitation. La limite d'activation est de Fr. 20'000.-- par objet. L'amortissement se fait de manière linéaire à partir de la valeur d'acquisition sur toute la durée d'utilisation.

#### **3.3.5 Immeubles**

Il s'agit des bureaux et terrains utilisés à des fins d'exploitation. Ils sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements. L'amortissement est effectué sur une durée d'utilisation de 30 ans.

#### **3.3.6 Immobilisations financières**

Outre le capital de fondation placé sur un compte portant intérêt auprès de l'Administration fédérale des finances, les immobilisations financières comprennent les éléments patrimoniaux provenant de dons et de legs. Les liquidités sont inscrites au bilan à leur valeur nominale et les titres à leur cours actuel. Les fluctuations de valeur sont comptabilisées sans effet sur le résultat via les comptes Dons et

legs à affectation déterminée ou à affectation indéterminée. Les avoirs sont placés en conformité aux directives en matière de placement.

### **3.3.7 Engagements vis-à-vis de tiers**

Il s'agit de prestations fournies et facturées par des tiers, mais qui ne sont exigibles qu'au cours du nouvel exercice. Elles sont prises en compte à leur valeur nominale.

### **3.3.8 Engagements pour projets acceptés et bourses octroyées**

Subsides pour des projets, des bourses, des réunions, des publications et pour la coopération internationale qui sont prêts à être versés. Elles sont prises en compte à leur valeur nominale.

En ce qui concerne les types d'encouragement indiqués ci-dessous, les subsides qui s'étendent sur plusieurs années civiles sont répartis par tranches et comptabilisés directement sur les exercices respectifs:

- encouragement de projets de la recherche libre et orientée
- professeurs boursiers FNS et EURYI-Awards
- programme doctoral ProDoc
- Ambizione
- subsides pour des projets et cotisations de membres dans le cadre de la coopération internationale

Autrement dit, les tranches dont le paiement interviendra au cours des prochains exercices sont uniquement mentionnées dans l'annexe (cf. point 3.6).

### **3.3.9 Comptes de régularisation passifs**

Prestations fournies par des tiers mais non encore payées ou non encore facturées. Elles sont évaluées sur la base des commandes et des offres.

### **3.3.10 Régularisation des soldes de vacances et de l'horaire variable**

Provisions pour soldes de vacances et de l'horaire variable des collaboratrices et des collaborateurs du Secrétariat du FNS. Ils sont évalués sur la base du barème salarial moyen et incluent l'ensemble des cotisations sociales.

### **3.3.11 Engagements pour subsides spécifiques à l'encouragement**

Fonds à affectation déterminée, que des tiers, par exemple la Direction du développement et de la coopération (DDC), et le FNS mettent à disposition pour certains programmes et qui n'ont pas encore été totalement utilisés dans le cadre de leur affectation.

### **3.3.12 Provisions pour engagements découlant de la convention de prestations avec la Confédération**

Des provisions peuvent être constituées en cas de non-réalisation d'objectifs fixés dans la convention de prestations avec la Confédération et mesurables au moyen de valeurs comptables. Les subsides fédéraux qui doivent être utilisés pour des mesures précises conservent ainsi leur affectation.

### **3.3.13 Dons et legs à affectation déterminée**

Dons et legs à affectation déterminée qui n'ont pas encore été entièrement utilisés en tant que subsides d'encouragement. Ils sont évalués à leur valeur nominale, le cas échéant à leur valeur actuelle, et incluent le crédit d'impôts anticipés.

### 3.3.14 Dons et legs à affectation indéterminée

Il s'agit de valeurs patrimoniales ayant été cédées au FNS sans affectation et non encore utilisées. Ces valeurs sont placées auprès de l'Administration fédérale des finances.

### 3.3.15 Capital de fondation

Selon l'article 4, alinéa 2 des statuts, le capital de fondation est constitué par les fonds attribués par les fondateurs et la contribution de la Confédération.

## 3.4 Commentaires sur le bilan

### 3.4.1 Diverses créances

Au 31.12.2011, il n'existait aucune créance exigible depuis plus de douze mois. En conséquence, il n'a été procédé à aucune correction de valeur.

### 3.4.2 Immobilisations financières

A la date de clôture de l'exercice, les immobilisations financières affichaient le solde suivant:

Dons et legs	31.12.2011	Pour cent	31.12.2010	Pour cent
Liquidités, dépôts à terme et créances	11'390'594.44	21%	9'479'381.58	17%
Obligations et fonds en obligations	20'530'715.00	38%	20'847'020.50	38%
Actions et fonds en actions	15'111'764.00	28%	19'680'949.50	35%
Autres placements	7'100'991.00	13%	5'738'791.00	10%
<b>Total</b>	<b>54'140'064.44</b>	<b>100%</b>	<b>55'746'142.58</b>	<b>100%</b>

Au 31.12.2011, afin de couvrir une partie du risque de change sur les devises étrangères, des contrats de devises à terme étaient conclus pour un montant de Fr. 4'450'833.--.

### 3.4.3 Engagements pour soldes de vacances et de l'horaire variable

Les charges de personnel comprennent un accroissement des soldes de vacances et de l'horaire variable pour un montant de Fr. 220'000.--, ces soldes passant, au total, de Fr. 1'280'000.-- au 31.12.2010 à Fr. 1'500'000.-- au 31.12.2011.

### 3.4.4 Engagements pour subsides spécifiques à l'encouragement

Il s'agit de fonds non encore engagés au titre de subsides d'encouragement de la recherche, mais réservés en faveur de certains programmes ou initiatives. Ces fonds proviennent, au moins en partie, de tiers et doivent, en principe, leur être remboursés s'ils ne sont pas utilisés selon leur affectation dès lors que les activités ont pris fin.

	Solde au 31.12.2010	Subsides de tiers	Subside FNS	Remboursements	Dépenses <sup>1</sup>	Solde au 31.12.2011	
SCOPES	3'373'484.81	DDC	2'000'000.00	2'000'000.00	20'797.27	5'065'544.22	2'328'737.86
Programmes de coopération avec la Bulgarie et la Roumanie	0.00	DDC	450'000.00	0.00	0.00	360'000.00	90'000.00
Partenariats de recherche avec des pays en développement	1'235'506.99	DDC	450'000.00	1'345'667.00	0.00	2'050'304.00	980'869.99
Initiatives ERA	12'054.51	Divers	118'795.29	0.00	0.00	82'916.31	47'933.48

<sup>1</sup> Encouragement de la recherche, avec part administrative

### 3.4.5 Provisions pour engagements découlant de la convention de prestations avec la Confédération

Il s'agit de provisions destinées à financer la poursuite d'activités liées à des objectifs financièrement mesurables, fixés dans la convention de prestations, mais non atteints ou partiellement atteints à ce stade.

	<b>Solde au 31.12.2010</b>	<b>Objectif de prestation 2011</b>	<b>Valeur actuelle<sup>1</sup> 2011</b>	<b>Solde au 31.12.2011</b>
Programme doctoral ProDoc <sup>2</sup>	4'238'863.00	46'678'114.00	21'612'582.00	29'304'395.00
Programmes nationaux de recherche	19'701'442.37	20'000'000.00	18'736'300.00	20'965'142.28
EDCTP	263'472.00	0.00	159'196.00	104'276.00
Pôles de recherche nationaux	7'444'498.00	78'000'000.00	67'578'536.83	17'865'961.17
<b>Solde au 31.12.2011</b>				<b>68'239'774.45</b>

<sup>1</sup> Charges après déduction des produits issus de remboursements et de subsides non sollicités.

<sup>2</sup> Selon la convention de prestation, les fonds budgétés, mais non utilisés, pour ProDoc durant la période 2008-2011 seront transférés sur les années suivantes sous forme de provisions. Cette mesure garantit ainsi une clôture convenable du programme.

### 3.4.6 Comptes du fonds

<b>Dons et legs à affectation déterminée</b>	<b>2011</b>
Solde au 31.12.2010	55'400'611.29
Produits des intérêts et des dividendes	881'549.49
Pertes de change	-2'582'550.48
Donations	173'210.00
Prélèvements sur le fonds destiné à des projets de recherche	-52'495.71
Frais administratifs	-85'245.80
<b>Solde au 31.12.2011</b>	<b>53'735'078.79</b>

<b>Dons et legs à affectation indéterminée</b>	<b>2011</b>
Solde au 31.12.2010	400'027.00
Produits des intérêts	4'958.65
Donations	0.00
Prélèvements sur le fonds	0.00
<b>Solde au 31.12.2011</b>	<b>404'985.65</b>

### 3.5 Commentaires sur le compte de résultats

#### 3.5.1 Subsidés fédéraux liés à des projets

Le FNS a reçu les aides fédérales liées aux projets suivants:

	<b>Projet, programme, instrument</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Secrétariat d'Etat pour l'éducation et la recherche SER	CH-Intex	5'542'407	5'528'000
Conférence universitaire suisse et Conseil des EPF	ProDoc	10'055'244	8'325'000
Conférence universitaire suisse et Conseil des EPF	SystemsX.ch	30'523'800	28'500'000
Conférence universitaire suisse et Conseil des EPF	nano-tera.ch	18'937'020	19'500'000
EPFZ, EPFL	Programme de coopération	70'000	0
<b>Total</b>		<b>65'128'471</b>	<b>61'853'000</b>

#### 3.5.2 Subventions DDC

La Direction du développement et de la coopération (DDC) a alloué au FNS les subventions suivantes pour la réalisation de programmes spéciaux:

	<b>2011</b>	<b>2010</b>
SCOPEs	2'000'000	2'000'000
Partenariats de recherche avec les pays en développement	450'000	950'000
Programmes de coopération avec la Bulgarie et la Roumanie	450'000	0
<b>Total</b>	<b>2'900'000</b>	<b>2'950'000</b>

#### 3.5.3 Montant des honoraires versés au Conseil de fondation

Conformément au règlement relatif à l'indemnisation des organes du FNS, notamment le Conseil de fondation, le Comité du Conseil de fondation, le Conseil national de la recherche et les commissions de recherche, les indemnités fixes et les indemnités journalières suivantes ont été versées aux membres du Conseil de fondation:

<b>Indemnisation des membres du Conseil de fondation</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Indemnités fixes	30'000	30'000
Indemnités journalières	37'750	49'250
<b>Total</b>	<b>67'750</b>	<b>79'250</b>

### 3.6 Subsidés octroyés pour les exercices futurs

En ce qui concerne les types d'encouragement indiqués ci-dessous, le FNS comptabilise les subsidés alloués sur plusieurs années sous la forme de tranches, dont seule la première est imputée à l'année comptable en cours. Les tranches accordées pour les années suivantes ne sont comptabilisées que sur l'exercice correspondant. En date du 31.12.2011, les engagements suivants ne figuraient pas dans le bilan et devront être remplis dans les années à venir:

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2013</b>	<b>2015</b>	<b>Total</b>
Encouragement libre de projets	245'936'442	97'626'807	0	0	343'563'249
Encouragement de personnes <sup>1</sup>	81'331'491	48'191'904	13'642'138	0	143'165'533
Coopération internationales	3'331'515	952'500	0	0	4'284'015
Programmes nationaux de recherche	10'347'479	3'714'892	747'796	84'240	14'894'407
Pôles de recherche nationaux	54'615'000	31'955'000	4'500'000	0	91'070'000
<b>Total</b>	<b>395'561'927</b>	<b>182'441'103</b>	<b>18'889'934</b>	<b>84'240</b>	<b>596'977'204</b>
Subsidés internationaux en €	530'936	292'000	169'000	0	991'936

<sup>1</sup>Le montant figurant en 2012 et 2013 comprend aussi les tranches du programme doctoral ProDoc de Fr. 20'385'815, montant compris dans le bilan au 31.12.2011 comme une part des engagements destinés à des subsidés spécifiques à l'encouragement, conformément au chiffre 3.4.5.



### 3.7 Valeur d'assurance-incendie des actifs mobiliers et immobiliers

	2011	2010
Mobilier et matériel informatique	4'544'304	3'728'617
Immeubles	25'716'814	25'716'814

### 3.8 Engagements auprès d'institutions de prévoyance professionnelle

	2011	2010
Caisse de pensions PKG	1'629.65	3'170.90
Publica	503.40	541.45
CPJ/Comedia	188.30	2'183.40
<b>Total</b>	<b>2'321.35</b>	<b>5'895.75</b>

### 3.9 Prestations gratuites en faveur du FNS

Pour expertiser les requêtes déposées, le FNS recherche des expertes et experts de façon ciblée, en Suisse et à l'étranger. La plupart de ces expertises sont effectuées gratuitement.

### 3.10 Transactions avec des personnes et organisations liées

En 2011, des subsides d'encouragement d'un montant total de 19,9 millions de francs ont été alloués aux membres du Conseil national de la recherche et des commissions spécialisées, ce qui représente 3,8% des subsides octroyés (2010 : Fr. 25,2 millions, soit 4,3%). La limite supérieure fixée par le Comité du Conseil de fondation selon l'art. 16, 2<sup>e</sup> al., lettre k, des statuts, est respectée.

### 3.11 Informations sur la mise en œuvre d'une évaluation des risques

En 2011, le FNS a fait une évaluation approfondie des risques encourus, qui a été approuvée par le Comité du Conseil de fondation. Selon cette évaluation et au vu des mesures visant la surveillance et la réduction des risques, aucun risque n'a été identifié, durant l'exercice écoulé, de nature à porter préjudice de manière durable ou substantielle à la situation financière du Fonds national suisse. Selon l'évaluation, aucun risque caractéristique, dans un avenir proche, n'exige un réajustement des valeurs comptables de la fortune et des dettes.

### 3.12 Evénements postérieurs à la date du bilan

A notre connaissance, il ne s'est produit aucun événement majeur postérieur à la date du bilan qui pourrait influencer les comptes annuels.

## 4. Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation du Fonds national suisse de la recherche scientifique, Berne

En notre qualité d'organe de révision et en collaboration avec BDO Visura, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds national suisse de la recherche scientifique, comprenant le bilan, le compte de résultat et de l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

### **Responsabilité du Conseil de fondation**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas de fautes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'évaluation en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des fautes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR), et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a 1<sup>er</sup> al. chiffre 3 du CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 12 mars 2012

Contrôle fédéral des finances

sig. Eric-Serge Jeannet  
Expert-réviseur agréé

sig. Martin Köhli  
Expert-réviseur agréé

Le Conseil de fondation du FNS a approuvé les comptes annuels lors de sa séance du 30 mars 2012.